



Au cœur de la forêt

## Schweizerischer Forstverein Société forestière suisse Società forestale svizzera

### **Nos forêts ont besoin de la chasse !**

**La Société forestière suisse (SFS) en appelle aux forestiers, aux propriétaires de forêt et aux chasseurs pour qu'ils s'engagent en faveur de la régénération des forêts en les exploitant et en chassant.**

#### *Préoccupation fondamentale de la SFS*

*La SFS s'engage pour une régénération naturelle et riche en espèces de la forêt, afin que la protection contre les dangers naturels, la biodiversité, le délassement et la production de bois soient durablement garantis sur l'ensemble de la forêt suisse. La SFS considère comme impératif qu'un éventail aussi large que possible d'essences adaptées à la station puisse se développer sans mesures de protection – aussi dans la perspective des modifications du climat. C'est pourquoi elle formule les demandes suivantes :*

1. La SFS invite les autorités forestières et les propriétaires de forêt à exploiter la forêt suisse de façon proche de la nature et durable, et ainsi à créer des conditions favorables à la régénération et à revaloriser les habitats de la faune sauvage.
2. La SFS invite les autorités de la chasse et les chasseurs à faire en sorte qu'avec la planification et l'exercice de la chasse, les ongulés sauvages tels que le chevreuil, le cerf et le chamois permettent une régénération naturelle et diversifiée, sans mesures de protection, de la forêt.
3. La SFS s'engage pour que les grands prédateurs et les ongulés sauvages puissent se déplacer et s'étendre librement en Suisse. Elle s'engage pour une interdiction générale du nourrissage de la faune sauvage.
4. La SFS demande que les autorités de la chasse examinent le but et la fonction des zones fédérales et cantonales de protection de la faune sauvage, en prenant en considération leur influence sur la régénération de la forêt.
5. La SFS considère comme impératif que l'état et l'évolution de la régénération forestière et des cheptels des ongulés sauvages fassent l'objet de relevés réguliers basés sur des méthodes pertinentes.
6. La SFS invite les autorités, les forestiers, les propriétaires de forêt et les chasseurs à définir des objectifs clairs pour la régénération forestière et l'évolution des cheptels, à être prêts à chercher des solutions applicables et à contrôler régulièrement l'atteinte des objectifs.

### **Pourquoi la SFS formule-t-elle des demandes pour la régénération de la forêt ?**

Le Groupe de travail Forêt et faune sauvage de la SFS a publié dans différentes revues spécialisées une vue d'ensemble sur l'état de la régénération forestière en Suisse<sup>1</sup> : l'influence toujours plus négative exercée dans plusieurs régions de Suisse par les ongulés sauvages sur la régénération forestière a été mise en évidence. Ce ne sont de loin plus seulement les forêts protectrices des régions de montagne qui sont touchées, mais aussi les forêts du Plateau. Leur fonction pour la biodiversité, le délasserment et la production de bois, matière première renouvelable, n'est plus que partiellement assurée. Il est temps d'aborder ces problèmes ensemble et de manière ciblée.

*Seule une régénération forestière riche en espèces garantit les fonctions de la forêt...*

Notre société attend de la forêt des prestations importantes : la protection contre les dangers naturels, un espace pour le délasserment, des milieux proches de l'état naturel et riches en espèces, de l'eau potable pure ainsi que du bois pour construire et se chauffer. Afin de pouvoir fournir ces prestations, la forêt a besoin de jeunes arbres pour se rajeunir. Si le rajeunissement fait totalement ou partiellement défaut durant plusieurs années, les prestations de la forêt ne sont pas garanties à long terme. Le rajeunissement naturel assure des forêts stables, adaptées à la station, présentant les meilleures caractéristiques pour continuer à remplir à l'avenir les fonctions qu'on attend d'elles. Des plantations à large échelle ne sont ni compatibles avec une exploitation des forêts proche de la nature, ni finançables ni même réalisables. C'est pourquoi il est indispensable que la régénération qui s'installe de manière naturelle puisse se développer sans mesures de protection contre l'abrutissement par le gibier.

La mise en valeur des données de l'Inventaire forestier national (IFN) et de relevés cantonaux met en évidence le fait que dans de nombreuses forêts de montagne le sapin blanc ne se régénère plus et disparaît progressivement en raison principalement de l'abrutissement par les ongulés sauvages, alors qu'il représente une des essences les plus importantes de Suisse. Cette essence joue un rôle particulier pour la stabilité de nos forêts en raison de son enracinement profond, et elle a une valeur écologique élevée. Le sapin blanc a aussi un grand potentiel dans la perspective du changement climatique.

Sur le Plateau et dans le Jura, les espèces de chêne sont exposées à une forte pression d'abrutissement par les ongulés sauvages. Les chênes sont aussi irremplaçables dans les basses altitudes que le sapin blanc dans les forêts de montagne, que ce soit en raison du changement climatique ou de leur grande importance pour la biodiversité. D'autres essences écologiquement importantes, tels l'érable, le sorbier des oiseleurs et l'if, sont si fortement abruties dans certaines régions qu'elles pourraient disparaître. Les différentes essences d'arbres font partie de la biodiversité forestière au même titre que les espèces animales. Elles sont indispensables pour assurer toutes les fonctions de la forêt.

---

<sup>1</sup> M. Fehr *et al.* 2016: Panorama sur la « dent » des ongulés. LA FORÊT 2/16, 10-12, et 3/16, 12-14.

A. Kupferschmid *et al.* 2015: Einfluss wildlebender Huftiere auf die Waldverjüngung: ein Überblick für die Schweiz. J. for. suisse 166 (2015) 6: 420–431.

*... spécialement dans le contexte du changement climatique*

Le changement climatique a aussi des conséquences pour les arbres. La sécheresse, les tempêtes, d'autres extrêmes météorologiques, ainsi que l'apparition plus fréquente de ravageurs influencent la composition des essences de nos forêts. Des études actuelles sur les effets du changement climatique<sup>2</sup> arrivent à la conclusion qu'une diversité des essences aussi large que possible et une régénération abondante de la forêt constituent les meilleurs atouts pour que les forêts soient à même de continuer à répondre à nos attentes à l'avenir. La forêt retrouve beaucoup plus rapidement un bon état, si de jeunes arbres sont déjà présents lorsque les vieux sont abattus ou sont victimes d'une tempête ou d'un organisme nuisible. Si la diversité potentielle des essences est effectivement présente, la disparition d'une essence peut plus facilement être compensée. Dans la perspective du changement climatique et de la nécessaire faculté d'adaptation de la forêt, le développement sans mesures de protection de tout l'éventail des essences indigènes est non seulement souhaitable, mais indispensable. Si la forêt ne se régénère plus naturellement, il faut y remédier par des plantations ou des mesures de protection. Mais la protection contre l'abrutissement ou l'écorçage par les ongulés sauvages coûte très cher, son succès n'est pas garanti et elle n'est la plupart du temps pas réalisable dans les forêts protectrices en pente raide.

### **1. L'exploitation de la forêt crée des conditions favorables à la régénération et à la faune sauvage**

Lorsqu'on abat des arbres, on amène de la lumière sur le sol forestier – une condition pour que la nouvelle génération d'arbres puisse se développer. On crée en même temps une offre alimentaire abondante pour la faune sauvage. Les forêts non gérées se rajeunissent aussi, lorsque des arbres meurent ou sont renversés par une tempête. Mais des peuplements uniformes, serrés et non entretenus ont plus de risques de s'effondrer sur des surfaces étendues. Dans le rajeunissement, le hêtre et l'épicéa y prennent souvent le dessus sur les essences plus rares. Pour que les prestations de la forêt soient garanties sur toute la surface et durablement, en adéquation avec les attentes de la société, il est indispensable de pratiquer une gestion des forêts favorable à la régénération et orientée vers une diversité élevée des essences. Une exploitation des forêts proche de la nature valorise les habitats pour la faune sauvage. Il est souvent possible de prendre des mesures simples lors des coupes de bois pour réduire les dérangements de la faune sauvage dans ses habitats ou éviter de nouveaux dérangements.

### **2. Une chasse cohérente aide la régénération de la forêt**

Les ongulés sauvages que sont le chevreuil, le cerf et le chamois vivent toute l'année ou partiellement en forêt et se nourrissent non seulement d'herbe mais également de bourgeons, de pousses et d'écorce d'arbres. Le fait de brouter les bourgeons et pousses, qu'on appelle « abrutissement », peut être si intensif que certaines essences, voire même la totalité de la régénération, ne peuvent plus se développer. La loi forestière et la loi sur la chasse demandent de manière claire que le cheptel des ongulés sauvages soit régulé de manière

---

<sup>2</sup> A.R. Pluess; S. Augustin; P. Brang (réd.), 2016: Forêts et changements climatiques, Eléments pour des stratégies d'adaptation. Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne ; Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf ; Haupt, Berne, Stuttgart, Vienne. 455 p.

telle que le développement d'une régénération naturelle avec des essences adaptées à la station soit garantie sans mesures de protection. Si, malgré une chasse respectant les critères biologiques, l'objectif de régénération n'est pas atteint en raison d'un abrutissement élevé, il y a lieu d'élaborer une stratégie forêt-gibier conformément à l'Aide à l'exécution Forêt et gibier de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)<sup>3</sup>. L'Aide à l'exécution n'est cependant mise en œuvre que partiellement par certains cantons.

La SFS soutient clairement la chasse de milice, affermée ou à patente, telle qu'elle est pratiquée en Suisse. Dans les deux régimes, l'état de la régénération de la forêt doit être pris en compte pour le plan de tir, et l'Aide à l'exécution doit être appliquée de manière cohérente. Selon les régions, cela peut impliquer une augmentation marquée des plans de tir et une réduction des cheptels. Une régulation cohérente par la chasse est une mesure efficace pour prévenir un impact insupportable du gibier. En tant que telle, elle est indispensable.

### **3. Les grands prédateurs et les ongulés sauvages font partie intégrante de nos écosystèmes, c'est pourquoi ils n'ont pas besoin de nourrissage**

Les grands prédateurs, les ongulés sauvages et les forêts indigènes se sont développés en s'influençant continuellement les uns les autres. Les grands prédateurs et les ongulés sauvages font partie intégrante de l'écosystème forestier naturel et se sont adaptés les uns aux autres au fil des millénaires. A l'avenir, ces animaux doivent pouvoir continuer à trouver un habitat en forêt et à se déplacer et s'étendre librement. Dans ce tissu complexe d'interactions, le lynx et le loup – conjointement avec la chasse pratiquée par l'homme – peuvent contribuer à la réduction d'effectifs élevés d'ongulés sauvages. Ils influencent par ailleurs la répartition spatiale de leurs proies, ce qui peut également avoir une incidence positive pour la forêt. C'est pourquoi la SFS s'est exprimée clairement en faveur de ces deux grands prédateurs dans le papier de position « Bienvenue au lynx et au loup »<sup>4</sup>, et elle continue de saluer leur extension naturelle. Tant et aussi longtemps que les dégâts d'abrutissement à la régénération et les dégâts d'écorçage aux arbres sont insupportables, l'impact des grands prédateurs sur les ongulés sauvages ne doit pas être accepté comme motif pour réguler les grands prédateurs.

Le nourrissage de la faune sauvage est à considérer de manière critique. En effet, la faune sauvage indigène est adaptée de manière optimale aux conditions environnementales qu'on rencontre chez nous. Un nourrissage supplémentaire par l'homme n'est ni nécessaire ni judicieux. Il est démontré que cela a des conséquences négatives tant pour la faune sauvage que pour la forêt. C'est pourquoi tout nourrissage, sous quelque forme que ce soit, est à proscrire. La mortalité hivernale des animaux fait partie de la sélection naturelle et peut contribuer à la régulation des cheptels et au maintien de leur vitalité.

### **4. L'effet des zones de protection de la faune sauvage doit être examiné régulièrement**

Les districts francs fédéraux, renommés zones de protection de la faune sauvage dans le projet de modification de la loi sur la chasse mis en consultation le 24 août 2016, ont pour but

---

<sup>3</sup> Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) 2010: Aide à l'exécution Forêt et gibier. Gestion intégrée du chevreuil, du chamois et du cerf élaphe et de leur habitat. L'environnement pratique no 1012. 24 p.

<sup>4</sup> Société forestière suisse SFS 2012: Bienvenue au lynx et au loup. La Société forestière suisse (SFS) salue la présence du lynx et du loup en Suisse. Adopté par le comité le 5.7.2012

de protéger de la chasse et des dérangements la faune sauvage et ses habitats. Ils peuvent favoriser la répartition spatiale des ongulés sauvages. Mais lorsque ces zones de protection conduisent à des concentrations d'ongulés sauvages, cela peut avoir des incidences négatives sur la régénération des forêts dans leur périmètre et aux alentours. De plus, les zones de protection peuvent entraver un exercice efficace de la chasse, surtout lorsqu'elles sont de grande dimension. La délimitation spatiale et les buts des zones de protection de la faune sauvage doivent être vérifiés en tenant compte de la régénération forestière et doivent être régulièrement optimisés dans une approche intégrée.

#### **5. Les connaissances sur l'état et l'évolution de la régénération forestière et des ongulés sauvages sont indispensables pour leur gestion**

Lorsque la régénération forestière fait défaut, cela reste d'abord peu perceptible pendant longtemps. La forêt est peu exigeante et évolue lentement. C'est pourquoi un suivi permanent de la régénération forestière et de l'influence des ongulés sauvages à l'échelle régionale, cantonale et nationale est la condition fondamentale pour diagnostiquer à temps les problèmes de régénération. A cet effet, les données de l'Inventaire forestier national (IFN) peuvent livrer des tendances au niveau national. Cependant des relevés cantonaux avec des méthodes appropriées sont indispensables pour détecter les problèmes à l'échelle régionale ou locale. Les relevés par échantillonnage mais également les estimations par le personnel forestier local constituent des bases importantes.

En comparaison avec la forêt, les effectifs des ongulés sauvages évoluent de façon plus dynamique. Ils peuvent rapidement augmenter lorsque les conditions environnementales sont favorables, et baisser tout aussi vite en cas de conditions défavorables. Le cheptel du cerf a en particulier augmenté de façon marquée ces dernières décennies en Suisse. Et cette espèce a regagné une grande partie de son aire de répartition originelle. De telles évolutions requièrent aussi des adaptations dans la planification cynégétique. Afin que cette dernière soit ciblée, un suivi permanent des ongulés sauvages avec des méthodes appropriées est indispensable – au même titre que pour la régénération forestière.

#### **6. Nous devons agir ensemble et de manière ciblée**

Ce n'est qu'en se rapprochant de manière ouverte que les milieux de la forêt et de la chasse peuvent résoudre les problèmes de régénération forestière liés au gibier. Cela requiert un respect mutuel, et aussi le cas échéant une disponibilité à emprunter des chemins nouveaux dans la gestion des forêts et de la chasse. Des buts mesurables, réalistes et acceptés par tous les acteurs constituent la condition fondamentale pour la définition de mesures efficaces. Les problèmes forêt-gibier ne peuvent être résolus qu'ensemble par les autorités, les forestiers, les propriétaires de forêt et les chasseurs – le cas échéant avec la participation d'autres acteurs de l'agriculture, du tourisme et des loisirs. Les propriétaires de forêt sont directement touchés par une régénération forestière insuffisante et par un écorçage des arbres. Ils supportent en tout ou partie les surcoûts et les pertes de rendement. Les propriétaires de forêt peuvent contribuer activement à la solution du problème. Du côté de la chasse, il y a lieu d'analyser de manière critique les méthodes cynégétiques, et le cas échéant de les adapter. Les autorités forestières et de la chasse ont la responsabilité de créer les conditions cadres appropriées et de soutenir les acteurs sur le terrain. De plus, les milieux de la forêt et

de la chasse doivent être disposés à expérimenter de nouvelles approches et à tirer des enseignements des expériences faites. Dans cette optique, un contrôle régulier de l'atteinte des buts fixés est essentiel – ce qui est malheureusement fréquemment négligé dans la pratique. Au bout du compte, c'est la société qui supporte les coûts lorsque la régénération forestière ne peut pas se développer sans mesures de protection et que des prestations importantes de la forêt, comme par exemple la protection contre les dangers naturels, ne sont plus garanties.

### **Nous sommes intéressés à un dialogue constructif !**

La Société forestière suisse avec son Groupe de travail Forêt et faune sauvage se réjouit des occasions de transmettre la riche expérience de ses membres sur le thème forêt-gibier. Elle se tient à disposition pour toute question concrète et pour un dialogue ouvert.

#### **Bases légales**

##### **Loi fédérale sur les forêts** (Loi sur les forêts, LFo ; RS 921.0)

###### **Art. 27** Mesures des cantons

<sup>2</sup> Ils [les cantons] édictent des prescriptions visant à prévenir une prolifération nuisible du gibier ; ces prescriptions doivent permettre de garantir la conservation des forêts, en particulier leur régénération naturelle par des essences adaptées à la station, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures pour protéger les arbres. Lorsque cela n'est pas possible, les cantons prennent des mesures pour éviter les dommages causés par le gibier.

##### **Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages** (Loi sur la chasse, LChP ; RS 922.0)

###### **Art. 1** But

<sup>1</sup> La loi vise à :

- a. la conservation de la diversité des espèces et celle des biotopes des mammifères et oiseaux indigènes et migrateurs vivant à l'état sauvage ;
- b. la préservation des espèces animales menacées ;
- c. la réduction à une proportion supportable des dégâts causés par la faune sauvage aux forêts et aux cultures ;
- d. l'exploitation équilibrée par la chasse des populations de gibier.

###### **Art. 3** Principes

<sup>1</sup> Les cantons réglementent et organisent la chasse. Ce faisant, ils tiennent compte des conditions locales ainsi que des exigences de l'agriculture et de la protection de la nature. Le traitement soutenu des forêts et la régénération naturelle par des essences en station doivent être assurés.

###### **Art. 12** Prévention des dommages causés par la faune sauvage

<sup>1</sup> Les cantons prennent des mesures pour prévenir les dommages dus à la faune sauvage.

*Elaboré par le Groupe de travail Forêt et faune sauvage, adopté le 5.4.2017*

*Adopté par le comité de la SFS le 7.7.2017*